



Camping Le Grand Verney

Mr BERTIN Roger – Lac d'Aiguebelette

1063 route du Neyret 73470 Novalaise le Lac - France
04 79 36 02 54 – 06 74 76 52 65
contact@camping-legrandverney.info
www.camping-legrandverney.info
Siret : 339 723 439 00032
RCS Chambéry : 339 723 439
N° TVA IC / FR OB 339723439

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés, est convenu aux conditions générales stipulées page 2, la location : d'un hébergement mobile (mobil home ou caravane) aux dates fixées comme suit ci-dessous :

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Téléphone

[email](#)

Réserve : 1 MOBIL HOME

Dates du séjour Arrivée le : 15/07/2024

Arrivée le :

Départ le :

Nombre de personnes :

Adultes :

Enfants moins de 18 ans :

Montant de la location pour la (les) semaine (s) :

Taxe séjourn : 0,66 € x n. de jours et de personnes adultes (plus de 18 ans) :

Montant total ttc : 378.48 €

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location décrites page 2 et de m'y conformer.

Je vous transmets l'imprimé rempli et signé, auquel je joins un chèque de 200 Euros par semaine (50 € par week-end) de location, à titre d'arrhes.

Je réglerai, à mon arrivée, le solde des sommes restant dues pour toute la durée du séjour, ainsi qu'un chèque de dépôt de garantie de 350 euros.

Signature du Gestionnaire :

Signature du loueur précédée de la
mention « lu et approuvé »

À Novalaise Lac le : / /2025

À

Le / /2025

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION D'UN HÉBERGEMENT DE LOISIRS SUR PLACE (MOBIL HOME OU CARAVANE)

Le camping accepte les réservations selon les dates fixées page une, et possibilités, afin de garantir à sa clientèle une location pour le jour de son arrivée.

1°- La location est personnelle et pour le nombre de personnes prévues page 1.

Il est interdit de sous louer ou de céder la location à un tiers.

Toute personne supplémentaire susceptible de s'installer dans le mobil home ou la caravane en location, après accord écrit de la direction, paiera un supplément de 5,90 € par jour.

2°- Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus doit être signalée à l'arrivée.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

3°- Le montant de la location sera payé en totalité à la remise des clefs, le jour de l'arrivée.

4°- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location.

Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location prévue, s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue.

Dans le cas de rupture de contrat, les contractants déclarent se conformer à l'article 1590 du code civil.

Néanmoins, les arrières seront remboursées sur justificatifs exclusivement :

2 mois avant la date d'arrivée	50%
1 mois avant la date d'arrivée	30%
Moins d'un mois avant la date d'arrivée	0%

5°- Pour toute location d'hébergement, un chèque de dépôt de garantie de 300 euros sera exigé le jour de l'arrivée (par chèque bancaire, eurochèque, espèces, chèques vacances, exclu Carte Bleu).

Le montant du dépôt de garantie sera restitué le jour du départ, après inventaire et règlement des litiges s'il y a lieu.

6°- Les hébergements devant être libres le samedi, au plus tard à 10 heures, les inventaires de départ seront faits entre 8 heures et 10 heures.

7° - Médiation.

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

SAS MEDIATION SOLUTION
222 Chemin de la Bergerie
01800 SAINT JEAN DE NIOST (France)
contact@sasmédiationsolution-conso.fr

8°- Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels non réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du Tribunal d'instance (litige dont l'enjeu financier est inférieur à 10 000 €) ou du Tribunal de Grand Instance (dans les autres cas) du lieu de votre domicile ou du siège social camping, en l'occurrence le Tribunal de Chambéry.

9°- Nous renvoyer le contrat rempli et signé. La facture des arrières versées, confirmant votre réservation vous sera envoyée par mail ou courrier postal si vous ne nous fournissez pas d'adresse email.

Chers clients, ces précisions étant nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions de votre compréhension et pour votre confiance. Nous souhaitons que vos prochaines vacances deviennent un souvenir très agréable.